

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DÉPARTEMENT



DU VAR

ARRETE MUNICIPAL N° A-2017- 1337

Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan.

Vu l'article L2122-32 du Code général des collectivités territoriales précisant que le Maire et ses adjoints sont officiers d'Etat-Civil,

Vu l'article L2112-18 du Code général des collectivités territoriales par lequel le Maire peut, sous sa surveillance, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil municipal,

Considérant l'empêchement du Maire et des adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1er -Monsieur SANTONI Jean-Daniel, conseiller municipal, est désigné pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, lors de la célébration du mariage de :

Monsieur Sébastien DELABY

et

Madame Lugdivine CAUSSIGNAC

Le 07 juillet 2017 à 10 heures 30

ARTICLE 2 - Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui sera transcrit au registre des arrêtés et dont copie sera adressée à Monsieur le représentant de l'Etat pour l'arrondissement de Draguignan (Var)

Draguignan, le - 4 JUIL. 2017

RICHARD STRAMBIO



Maire de DRAGUIGNAN